

SOMMAIRE

Editorial page 1

« Ils ont voté...
et puis après ? » page 2

L'atelier Jardin
du Collège Jean Rostand page 2

Le « Printemps des Orchidées »
à Balma page 3

Les avions
de Lasbordes page 3

Charte pour l'aménagement
de Balma page 4

Le mot du Président

L'urbanisme est, depuis plusieurs mois, un sujet majeur de préoccupation des balmanais qui s'est largement invité lors de la campagne municipale.

Fruit d'une réflexion de plusieurs mois, la charte que nous avons proposée aux candidats n'avait d'autre ambition que de souligner l'importance d'une urbanisation concertée et raisonnée, prenant en compte la spécificité de chaque territoire. Sa signature devra se traduire par une concertation renforcée entre l'ensemble des balmanais et la nouvelle équipe municipale.

En contact direct avec les candidats durant la campagne, nous avons pu mesurer comment l'appropriation du débat par les balmanais, notamment au cours de la réunion du Café Politique du 27 janvier dernier, avait permis aux deux listes de recentrer leurs propositions. Il est capital que cet intérêt pour la vie de la cité se manifeste de manière durable : le mandat qui débute sera fait de petites et de grandes décisions, qui, mises bout à bout, peuvent faire évoluer significativement notre cadre de vie. L'implication des balmanais dans ces décisions ne doit pas se limiter à un bulletin de vote tous les six ans. C'est pourquoi nous proposons dès maintenant à la nouvelle équipe une forme novatrice de concertation que nous présentons dans cette lettre.

Force indépendante de proposition, l'APCVEB continuera à soutenir et alimenter le débat public, qu'il soit purement local ou en lien avec la métropole dont nous dépendons chaque jour davantage. Ainsi, aux côtés de l'urbanisme, les déplacements, l'environnement, la gouvernance, et plus généralement le projet de la métropole devraient prochainement réalimenter le débat.

Au-delà de ces grands enjeux, nous poursuivons nos opérations de sensibilisation, notamment autour de la biodiversité. Cette démarche nous amène à tisser de nouveaux liens avec les communes voisines ainsi qu'avec les écoles et le collège : nous présentons dans ces pages le fruit d'un travail commun avec les enseignants de Science et Vie de la Terre du collège Jean Rostand.

Notre assemblée générale, en mai prochain, sera l'occasion de confirmer ou d'infléchir ces diverses orientations. Nous vous y attendons nombreux pour exprimer ce que vous attendez d'une association comme la nôtre, et nous apporter votre indispensable soutien par votre adhésion et votre implication.

Renaud LAURETTE

L'Assemblée Générale 2014

aura lieu

**MARDI 20 MAI
à 20 h 30**

**à la Salle Audio
Ecole Marie Laurencin
(entrée côté parking)**

*Tous les Balmanais,
adhérents ou non,
sont invités à prendre part
à l'Assemblée Générale.*

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'APCVEB pour l'année 2014.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : courriel :

Ce talon est à découper et à retourner à l'APCVEB - 6 Avenue Pierre Coupeau - 31130 BALMA

accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille

« Ils ont voté ... et puis après ? » (Léo Ferré 1968)



Nous sortons juste d'une intense période électorale qui a permis de débattre d'enjeux importants, de comparer des programmes et au final de choisir une équipe en charge de la politique de la commune. La citoyenneté ne doit pas pour autant être mise en sommeil jusqu'aux prochaines élections, d'autant plus que la création au premier janvier 2015 de la métropole va encore éloigner les balmanais des élus décisionnaires au niveau communautaire.

Le nouveau Maire s'est engagé en public à informer les citoyens et à les consulter sur les projets importants. L'APCVEB sera vigilante pour que cet engagement soit tenu durant tout le mandat.

Attachés à l'implication des citoyens dans l'élaboration des projets de la cité, et en ligne avec l'esprit de l'Agenda 21, nous souhaitons que les projets soient mis en débat le plus tôt possible, en amont puis en parallèle du travail des professionnels, afin que la concertation permette d'agir réellement sur leurs contenus, et ne se limite pas à valider des choix arrêtés. La co-construction des décisions publiques, sous la responsabilité des élus, entre les professionnels, les associations et les citoyens requiert que des principes de cette nature soient mis en place formellement.

Les comités consultatifs auxquels nous avons participé, n'ont répondu que partiellement à cette ambition, car leur spécialisation (urbanisme, transport, environnement, etc...) ne leur permet pas d'aborder de manière globale les enjeux

d'aménagement qui englobent ces différentes dimensions. Plus que l'installation de tels comités, la création d'un CESEL « Conseil Économique, Social et Environnemental Local », construit dans sa composition sur le modèle des conseils de développement serait de notre point de vue une solution. Certaines communes de Toulouse Métropole ont mis en place de telles structures depuis quelques années. Cette instance, autonome dans son fonctionnement, doit pouvoir répondre aux saisines du Conseil Municipal, mais doit aussi pouvoir être capable de s'autosaisir. Il est important que les avis émis soient rendus publics pour faire avancer l'information des citoyens et faire progresser le débat démocratique.

Grâce à son expérience en matière d'environnement, de déplacement et d'urbanisme, l'APCVEB est prête à prendre ses responsabilités sur le plan communal, mais aussi au niveau de la Métropole. Ouverte aux Balmanais souhaitant s'impliquer dans la vie de la commune, l'association participera, au travers de ses membres, aux instances de concertation municipales et métropolitaines.

Dans cet esprit, nous prenons d'ores et déjà contact avec la nouvelle équipe municipale pour discuter avec elle des modalités de mise en œuvre de la « Charte pour l'aménagement de Balma » qu'elle a signée durant la campagne (voir page 4).

L'atelier Jardin du Collège Jean Rostand : de la graine à la graine !

À la demande de la Principale du Collège et des deux professeures de SVT, quatre jardiniers bénévoles accompagnent la vingtaine d'élèves volontaires dans leurs activités périscolaires. Les lundis et vendredis entre 13h et 14h sont employés à la culture des légumes, petits fruits et fleurs.

Une serre froide de 30 m² a été réhabilitée après un dommage à la bâche de toit. La structure a été reprise et consolidée. Le terrain de la serre ainsi que 4 plates-bandes de 12 m² ont été préparées à la culture. Et là, surprise ! Le terrain entouré des bâtiments de classe s'est révélé riche d'une bonne centaine d'orchidées dont la plus courante est la spiranthe. Par chance ou par pertinence, ces orchidées se sont cantonnées dans un des angles du terrain, à l'abri des remous du vent et en marge du jardin. Leurs graines s'y sont déposées naturellement.

Le lien entre la biodiversité rare et la culture diversifiées des légumes oubliés ou méconnus aura donc tout son sens. Au démarrage de l'Atelier, notre ambition partagée par les professeures, est de construire les espaces de jardinage et de démontrer la faisabilité d'un tel projet dans les mains d'élèves. Car il va sans dire que les jardiniers ne sont pas ceux qu'on croit, mais les élèves ! D'où le nom du projet : Atelier Jardin. Bien sûr, notre guide est le jardinage au naturel en appliquant la charte proposée par l'association « les jardiniers de France ».

Premiers succès et premiers échecs

Au premier rang, notons les choux fleurs et brocolis plantés fin octobre qui ne se sont pas développés normalement. Ainsi que le semis de graines de colza. Les élèves ont pu vérifier l'inefficacité du travail hors saison.

Puis notons, une première production réussie de 50 pots de fleurs de bulbes diffusée en interne. Ainsi que la réalisation de la nouvelle plate-bande de 15 m² destinée au semis de fleurs attirant les abeilles et les papillons. Elle sera utile à la pollinisation de certains légumes. Depuis le début d'année des salades, des radis et quelques brins de plantes condimentaires ont été cueillies. Les semis de fèves se portent bien. Ainsi que les semis de petits pois effectués en pots dans la serre froide.

Un programme annuel a été établi début octobre, il est quasiment respecté. Les pluies incessantes de Janvier et Février ont obligé à différer les plantations de petits fruits à l'extérieur. Cela a été l'occasion de conditionner les graines de tomates, poivrons, aubergines et courges qui avaient été séchées en serre froide. L'activité va s'accélérer dès le 15 mars, avec les semis de tomates, poivrons, aubergines et courges. A partir du 15 mai, des pots à repiquer devraient être mis à disposition des élèves, des parents et des professeurs du collège pour leur plantation personnelle.

Une inauguration de l'Atelier jardin est prévue vers le 15 juin, lors de la journée des parcours culturels organisée sous la forme de portes ouvertes aux parents des futurs collégiens.

L'ambition à moyen terme de cet atelier jardin est de démontrer la faisabilité de la conduite d'espaces publics ouverts et en mouvement, au travers de parcours gourmands. Mais aussi de démontrer la diversité et la richesse d'une production de qualité à l'opposé de la production de masse déconnectée des saisons.

Je souhaite participer à / être informé de l'action Biodiversité

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Courriel :



Talon à découper et à retourner à : APCVEB (action Biodiversité) - 6 Avenue Pierre Coupeau - 31130 BALMA

Le « Printemps des Orchidées » à Balma



Depuis quelques années, l'APCVEB, par l'intermédiaire d'observateurs bénévoles, le « groupe Biodiv.Balma », porte l'action 9 de l'Agenda 21 et se consacre à la connaissance, à la préservation et à la mise en valeur de la biodiversité à Balma.

Deux expositions, « BiodiverCité » en 2011 et « Biodiversité au Noncesse » en 2012, ont déjà eu lieu et le site participatif <http://biodiv.balma.free.fr>, créé en 2009, a recueilli plus de 1 600 observations (faune et flore confondues) de près de 50 observateurs balmanais.

Parallèlement aux promenades botaniques ou faunistiques et aux multiples rencontres, 2013 fut l'occasion d'organiser une manifestation, du printemps à l'automne, autour des Orchidées de Balma.

Pourquoi avoir choisi les orchidées comme thème ?

En septembre 2012, la projection du film « Ophrys, les orchidées des petites Pyrénées » de Frédéric LAVAIL, le débat animé par de nombreux spécialistes ainsi que l'enthousiasme d'un public venu de toute l'agglomération, ont été un réel encouragement à poursuivre notre démarche.

Un patient travail de collecte avait permis de recenser 15 variétés d'orchidées visibles sur la commune. Qu'en était-il sur l'espace privé, dans les jardins balmanais ? Comment développer l'intérêt des balmanais pour cette richesse à portée de regard ?

Lancé début 2013, le « PRINTEMPS DES ORCHIDÉES A BALMA » a mobilisé des élus, le Service Espaces Verts et ses jardiniers, les observateurs de « Biodiv.Balma » et, au-delà, tous les balmanais curieux de ce patrimoine floristique.

Ce projet s'est articulé autour de trois actions.

DECOUVRIR

Signalées par des panneaux « dans les herbes hautes » sur l'espace public, les aires d'orchidées sélectionnées d'un commun accord furent mises en valeur par le service Espaces Verts. Ces espaces furent tondus tardivement pour permettre la floraison et la fructification de ces plantes étonnantes.

OBSERVER

Un « appel à témoins » fut lancé par l'intermédiaire d'une fiche illustrée distribuée en boîtes aux lettres (présentant les 15 variétés d'orchidées connues) pour que chaque balmanais puisse faire part de ses observations sur les espaces publics ou privés.

APPRENDRE

Enfin, une exposition s'est déroulée du 12 au 20 octobre 2013 à la Maison de Vidailhan. Elle rendit publique la synthèse des nouvelles observations, des entretiens et des visites de jardins privés ainsi que du travail mené par le Service Espaces Verts. Un échange sur les pratiques de jardinage compléta le retour d'expérience. Pendant toute la durée de l'exposition, les bénévoles ont pu encore dialoguer avec les balmanais et les passionnés des communes voisines ou, encore, avec les jardiniers de la Mairie, acteurs directs sur l'espace public.

Une conférence-diaporama, soirée-bilan d'une saison d'observations, fut l'occasion d'accueillir des élus balmanais et toulousains, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le Groupement Midi-Pyrénées des Amateurs d'Orchidées et d'échanger sur un patrimoine commun. Le

témoignage des patients et personnels de la Clinique Aufréry apporta un regard sensible qui se traduit par l'annonce d'un projet de sentier botanique dans le parc de la clinique.

Au cours du diaporama, les trois nouvelles orchidées observées ont été présentées : l'Ophrys sillonné ou « Ophrys sulcata », l'Ophrys miroir ou « Ophrys speculum » et l'Ophrys araignée ou « Ophrys aranifera ».

Tous ces échanges nous amènent à constater l'existence à Balma d'un patrimoine à protéger dont les aires d'orchidées assez nombreuses et rares dans la région toulousaine.

Les jardins préservés des traitements phyto-sanitaires et des labours en témoignent avec éloquence comme les prairies de fauche encore existantes ou d'autres espaces préservés qui font la richesse écologique d'une métropole. Une perspective toute tracée pour poursuivre notre collecte d'observations sur la flore et la faune balmanaises mais aussi sur les milieux riches en biodiversité.

Une biodiversité fragile et encore vivante qu'il est de notre devoir de protéger.

Info Biodiversité

Vous pouvez, tout au long de l'année, venir à la rencontre du « groupe Biodiv.Balma » lors des permanences mensuelles ou participer à des promenades « nature », annoncées dans « Sortir à Balma ».

Les avions de Lasbordes



En 2013, la Commission Consultative de l'Environnement de Lasbordes (CCE) s'est réunie en préfecture le 19 septembre et le Comité de Suivi de la charte signée en 2004 entre les différentes parties prenantes s'est tenu le 12 décembre. Rappelons qu'il n'y avait pas eu de réunions en 2012 ce qui avait motivé une lettre adressée à M. le Préfet en juin 2013, par le Président de l'APCVEB.

La CUTM (Toulouse Métropole) est propriétaire / gestionnaire de l'aérodrome de Lasbordes depuis 2007. Depuis cette date la Direction de l'Aviation Civile (DGAC) n'est responsable que de la sécurité des vols et ne l'est plus du fonctionnement de l'aérodrome. Cela signifie en particulier que les plaintes des riverains doivent être directement portées à la connaissance de la CUTM qui devrait servir d'intermédiaire avec la DGAC pour une analyse éventuelle des infractions signalées. Ce système s'est montré particulièrement inopérant car nous n'avions pas de correspondant identifié à

la CUTM et celle-ci ne répondait pas et ne transmettait pas les courriers que nous lui adressions soit directement soit via la mairie de Balma.

Ce n'est que lors de la réunion de décembre 2013 que les représentants de la CUTM ont annoncé qu'ils allaient, enfin, rencontrer les "usagers" de l'aérodrome (aéroclubs et propriétaires privés) pour se mettre au courant de « ce qui se passe » sur l'aérodrome. Nous souhaitions en particulier, suite à de nombreuses plaintes de riverains de Balma et de communes riveraines de l'aérodrome, qu'un audit soit mené sur les mouvements des aéronefs (avions et ULM) pendant les périodes où le personnel de la tour de contrôle est absent. En effet aucune comptabilité n'est faite de ces mouvements. Pendant ces périodes, seules les communications radio des avions sont enregistrées mais ne sont pas dépouillées.

Pendant les heures d'ouvertures de la tour de contrôle, 51 765 mouvements ont été comptabilisés en 2012 et 47 033 en 2013.

Ces chiffres sont à comparer aux 66 000 mouvements agréés par la charte.

Etant donné que la Commission Consultative (CCE) ne se réunit qu'une fois par an et que suite aux dernières élections municipales certains de ses représentants devront être renouvelés, nous ne sommes pas à la veille de connaître le résultat de la réunion de la CUTM et des usagers de l'aérodrome. De plus, étant donné le temps que prend en général la procédure de mise en place de la commission, nous ne sommes pas certains que la nouvelle CCE puisse être convoquée par M. le Préfet en 2014.

Signalons cependant que la plupart des articles de la charte sont correctement respectés par les aéro-clubs. Il est toutefois nécessaire que de nouveaux efforts soient réalisés pour réduire le bruit à la source (silencieux d'échappement) et réglementer l'usage des avions les plus bruyants.

Charte pour l'aménagement de Balma

proposée par l'APCVEB et signée par les candidats à l'élection municipale de mars 2014

Préambule

Soucieuse de l'évolution de l'environnement et du cadre de vie à Balma et sur la métropole toulousaine, et désireuse de contribuer à résoudre les enjeux de demain en termes d'aménagement et de partage des territoires, l'Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais :

- prend acte de la croissance continue de la métropole toulousaine, tout en encourageant les élus à mieux gérer les complémentarités entre pôles au sein de la région Midi-Pyrénées ;
- prend acte de la nécessité de limiter l'étalement urbain des métropoles afin d'une part de préserver les terres agricoles et les espaces naturels, et d'autre part de mettre en place des infrastructures économiquement efficaces ;
- déplore l'usage des meilleures terres de l'agglomération à des fins de construction ;
- prend acte de l'élévation locale de la température dans les villes, liée aux modèles d'urbanisation utilisés jusqu'à présent, et de la nécessité d'en limiter la portée, dans un contexte de réchauffement climatique global, par l'introduction ou la préservation d'espaces naturels au cœur même des métropoles et l'usage de modèles d'urbanisme « en archipel » ;
- déplore l'érosion de la biodiversité, associée à la disparition ou à l'isolement de certains milieux, notamment dans un contexte d'extension urbaine ;
- constate et déplore que le modèle de développement urbain de la métropole toulousaine ne soit pas adapté aux enjeux ci-dessus ;

En conséquence, l'APCVEB appelle les décideurs locaux de demain à prendre des mesures d'envergure, et estime comme prioritaires à cet égard :

Engagements demandés aux futurs élus

1) La protection à long terme de la vallée de l'Hers comme zone verte et agricole, à l'exclusion de toute implantation d'habitat et d'activité industrielle ou tertiaire. Il s'agit là :

- de protéger des terres agricoles de valeur (selon annexe 1)* qui sont parmi les dernières de la proximité toulousaine,
- d'insérer une zone verte de respiration au sein de la métropole,
- de préserver le couloir écologique que constitue l'Hers en assurant un lien entre la Montagne noire et la Garonne,
- de marquer la diversité des territoires entre communes en s'appuyant sur une identité géographique,
- d'offrir un cadre de qualité aux habitants.

2) La mise en place d'une protection de même nature pour la vallée de la Seillonne, au nord de la commune, pour les mêmes raisons.

3) La promotion du maraîchage et autres activités agricoles de proximité, afin d'utiliser au mieux les terres protégées et de promouvoir l'approvisionnement local en circuit court. Pour que cette activité soit économiquement rentable et pérenne, les terrains correspondants devront être classés en zone agricole protégée afin d'être soustraits à la spéculation foncière. Seul ce classement assurera aux vallées la protection à long terme dont il est question aux points 1 et 2. Les terrains devront être acquis par un établissement public foncier et faire l'objet de mise à disposition conventionnée auprès des exploitants.

4) L'inventaire des autres milieux présents sur la commune et de la biodiversité associée. Il s'agit d'inverser le regard des aménageurs et des élus en prenant en compte les milieux remarquables préalablement et au sein de toute opération d'aménagement. Cet inventaire devra associer l'ensemble des acteurs locaux (élus, spécialistes, associations, citoyens) et ses résultats s'imposeront aux politiques d'aménagement, tant pour les milieux à protéger que pour les liaisons à créer ou maintenir entre ces milieux.

5) La réduction des ambitions d'aménagement le long de la route de Castres (nombre d'habitants et volume d'activité, tels que définis actuellement dans le SCoT), le gel de toute opération en attente des classements et inventaire cités aux points précédents, et la définition d'une politique globale d'aménagement permettant le financement des infrastructures indispensables, et l'intégration d'espaces naturels contribuant à la Trame Verte et Bleue (voir annexe 2)*.

6) La révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour prendre en compte les cinq points ci-dessus. Ce document s'impose en effet au plan local d'urbanisme et donc à tout projet d'aménagement.

7) La concertation et l'information continue des citoyens vis-à-vis des enjeux d'aménagement, qu'ils soient traités au niveau de la commune ou de la métropole. La délégation des compétences d'urbanisme et de déplacements au niveau de la métropole rend encore plus nécessaire la transparence et la concertation, afin qu'élus et citoyens ensemble puissent décider de l'avenir du territoire.

La présente charte fera l'objet d'un comité de suivi annuel entre des représentants mandatés des élus et de l'APCVEB.



Au cœur des Balmanais
Alain Fillole

Zou "Balma Roseblié"
Nicolas Tenaut-Nous

(*) Les annexes sont consultables sur notre site : <http://apcveb.free.fr/assoc.php?article280>